

Statistiques Régionales

Chiffres clé de l'année 2020

*Source : SNTRP - Statistiques technologiques et
financières 2018-2020*

Sommaire

1. Définitions et caractéristiques des indicateurs	2
A. Définitions	2
B. Les indicateurs	2
C. Evolution des modes de calcul	3
2. Sinistralité de l'année 2020	4
D. Quelques repères	5
E. Dépenses de la sinistralité	6
3. Les entreprises et salariés	6
A. L'effectif salarié par CTN en 2020.....	6
B. Répartition des sections d'établissements et des salariés par tranche d'effectif.....	6
4. Les accidents du travail.....	7
A. Résultat de l'année 2020.....	7
B. Répartition des accidents de travail par activité	8
C. Répartition des accidents de travail avec arrêt par département	8
D. Evolution du nombre d'accidents avec arrêt de 2005 à 2020.....	9
E. Principales circonstances des accidents du travail avec arrêt.....	9
5. Les maladies professionnelles	10
A. Résultat de l'année 2020	10
B. Evolution des maladies professionnelles en 1er versement	10
C. Focus TMS.....	11
D. Focus Amiante	12
E. Focus cancers professionnels	13
6. Les accidents de trajet.....	14
A. Résultat de l'année 2020.....	14

1. Définitions et caractéristiques des indicateurs

A. Définitions

Circonscription de la Carsat Nord-Est

La région Nord-Est comprend 2 régions :

- ✚ La région Lorraine composée de 3 départements : Meurthe et Moselle, Meuse, Vosges.
Le département de la Moselle est rattaché à la CRAM Alsace Moselle.
- ✚ La région Champagne-Ardenne composée de 4 départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne

Les comités techniques nationaux (CTN)

CTN A	Métallurgie
CTN B	Bâtiments et Travaux Publics
CTN C	Transports, EGE, Livre, Communication
CTN D	Alimentation
CTN E	Chimie, caoutchouc, plasturgie
CTN F	Bois, Ameublement, Papier-carton, Textiles, Vêtement, Cuirs et Peaux
CTN G	Commerce
CTN H	Activité de Service I
CTN I	Activité de Service II et Travail Temporaire
CTN Z	Bureau et autres catégories

Le compte spécial

Sont inscrites au compte spécial, en application de l'arrêté du 16/10/1995 pris pour l'application de l'article D. 242-6-3, les dépenses afférentes à des maladies professionnelles constatées ou contractées dans l'une des conditions suivantes

- ✚ La maladie professionnelle a fait l'objet d'une première constatation médicale avant la date d'entrée en vigueur du tableau la concernant ;
- ✚ la victime n'a été exposée au risque de la maladie professionnelle qu'antérieurement à la date d'entrée en vigueur du tableau

B. Les indicateurs

Provenance des données

Les données sont issues d'un traitement informatique intégré à la base de données SNTRP : Système de Gestion des Employeurs pour la tarification et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, et pour la gestion des déclarants de données sociales. Ce système est utilisé dans toutes les CARSAT, CRAM et CGSS.

Ce programme a pour objet de constituer les fichiers concernant les employeurs :

- ✚ les résultats des employeurs
- ✚ les sinistres professionnels (AT/MP).
- ✚ Les fichiers constitués comportent les données relatives à la dernière période triennale connue, soit les 3 dernières années connues.

Il édite les résultats de la dernière année connue et remet à jour les éléments des 2 années précédentes. Ainsi, un écart peut apparaître entre le recueil statistique de l'année et ceux des exercices précédents.

Les indicateurs statistiques ne prennent pas en compte les données des risques 802CA, 802AA, 401ZE (élèves, étudiants, agents statutaires des Industries Electriques et Gazières).

LES CHIFFRES CLES 2020

Indicateurs	Abréviations	Définitions
Incapacité temporaire	IT	Arrêt de travail d'au moins 24 heures consécutif à un accident du travail, de trajet ou à une maladie professionnelle
Incapacité permanente Taux IP	IP Taux IP	Incapacité permanente consécutive à un accident du travail, de trajet ou à une maladie professionnelle et entraînant l'attribution d'une indemnité en capital (si Taux IP < 10 %) ou d'une rente (si taux IP >= 10 %)
Indice de fréquence	IF	$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt supérieur à 24 h}}{\text{Nombre de salariés}} \times 1\,000$
Taux de fréquence	TF	$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt supérieur à 24 h}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 1\,000\,000$
Indice de gravité	IG	$\frac{\text{Total des taux d'incapacité permanente}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 1\,000\,000$
Taux de gravité	TG	$\frac{\text{Nombre de journées de travail perdues}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 1\,000$
Taux IP Moyen	TIP Moyen	$\frac{\text{Somme des taux IP}}{\text{Nbre d'accidents avec IP}}$
Maladies professionnelles en 1 ^{er} versement	MP 1 ^{er} versement	Maladies professionnelles (MP) ayant donné lieu à un premier versement d'indemnisation dans l'année, qu'il soit en indemnités journalières (IJ) ou en incapacité permanente.
Maladies professionnelles avec IP	MP avec IP	Maladies professionnelles ayant donné lieu à l'attribution d'un taux d'incapacité permanente (taux IP) dans l'année.

C. Evolution des modes de calcul

En 2017, le mode de calcul des effectifs et heures travaillées ont évolué. Auparavant, issus des DADS, ces données proviennent désormais des DSN.

Calcul issu des DADS :

Cet effectif est égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque trimestre de l'année considérée :

- Les salariés à temps complet présents à la fin de chaque trimestre sont comptés pour 1. Ceux travaillant à temps partiel sont comptés au prorata du rapport entre la durée inscrite dans leur contrat de travail et la durée légale de travail au cours du trimestre civil considéré ou, si elle est inférieure à la durée légale, la durée normale de travail accomplie dans l'établissement au cours dudit trimestre.

Calcul issu des DSN :

Il est calculé mensuellement et tient désormais mieux compte du temps de travail réel des salariés, puisque seront pris en compte :

- La quotité de temps de travail de chaque salarié, soit le pourcentage de sa durée de travail par rapport au temps complet (50 % pour un salarié à mi-temps par exemple).
- La période d'activité, soit l'intervalle pendant lequel le salarié a été employé.

Les indices et taux de fréquence et de gravité étant calculés à partir de ces données sont impactés par cette évolution.

Ces changements de règle induisent des écarts et ainsi une rupture de données, à partir de l'année 2017, qui interdit toute comparaison avec les années antérieures.

2. Sinistralité de l'année 2020

En 2020, l'épidémie du covid-19, plus précisément les confinements imposés, le chômage partiel et le télétravail imposé, ont entraîné une baisse historique de la sinistralités AT/MP par rapport à 2019 :

Accidents du travail

- ✚ Accidents du travail avec arrêt : -16,3%
- ✚ Accidents du travail avec incapacité permanente : -25,4%
- ✚ Accidents du travail mortels : -20%

Maladies professionnelles

- ✚ Maladies professionnelles en 1^{er} versement : -24,5%
- ✚ Maladies professionnelles avec incapacité permanente : -32,4%
- ✚ Maladies professionnelles mortelles : 0%

Accidents de trajet

- ✚ Accidents de trajet avec arrêt : -20,4%
- ✚ Accidents de trajet avec incapacité permanente : -41,8%
- ✚ Accidents de trajet mortels : -60%

La grande majorité des accidents de trajet sont des accidents de la circulation. La diminution du trafic due au télétravail a entraîné des baisses significatives par rapport à l'année précédente.

Tous les secteurs d'activités sont impactés

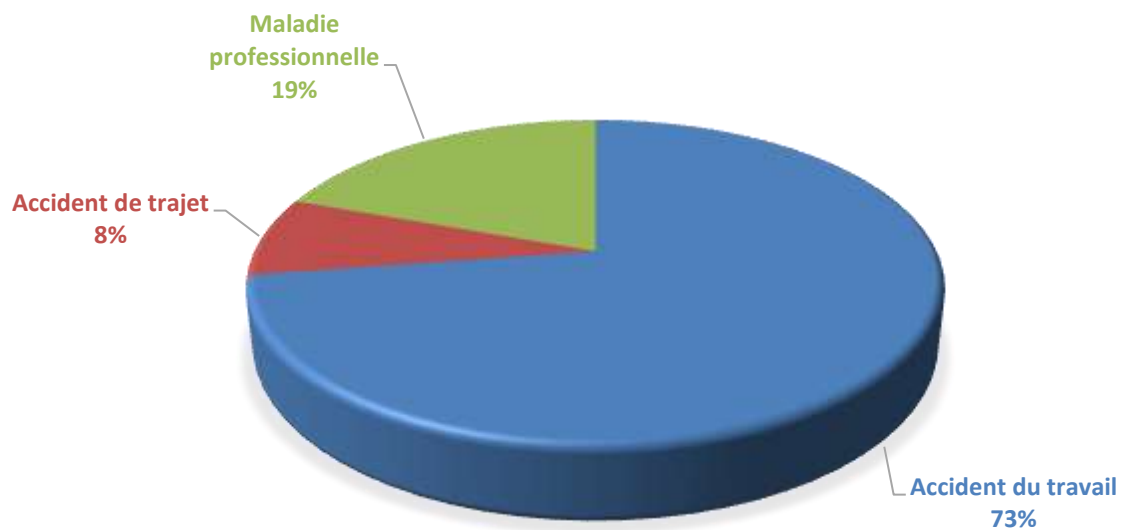
La baisse de la sinistralité en 2020 par rapport à 2019 a concerné tous les secteurs d'activité. Les dépenses AT/MP accusent également un recul de -12,50%.

Sur l'ensemble des 9 CTN, la sinistralité de l'année 2020 est la suivante :

	Accidents de travail	Accidents de Trajet	Maladies professionnelles	Total
Nombre de sinistres reconnus	34 215	3 519	904	38 638
% de sinistres avec arrêt	56%	55%	129%	58%
Nombre de sinistres avec arrêt	19 221	1 936	1 170	22 327
Nombre de jours d'incapacité temporaire (IT)	1 483 782	161 108	397 379	2 042 269
Nombre moyen de jours IT/sinistre	77	83	340	91
Nombre d'incapacités permanentes (IP)	915	99	653	1 667
Part des incapacités permanentes<10%	71%	67%	61%	44%
Dont nombre de décès	28	6	16	50

LES CHIFFRES CLES 2020

1. Répartition des IJ de l'année 2020 par nature de risque



D. Quelques repères

Sur la base de 250 jours de travail par an, à raison de 8 heures de travail par jour, chaque heure :

- 19 sinistres sont reconnus par les CPAM
- 11 sinistres font l'objet d'un arrêt de travail

Les salariés représentent 24% de la population de la Circonscription de la Carsat Nord-Est :

✚ Population Circonscription Carsat NE 2019 ¹	2 594 050
✚ Nombre de salariés	609 233
	→ 23%

Sur la base de 250 jours de travail par an, le nombre de jours d'incapacité temporaire (2 043 175) représente :

- ✚ 8 169 équivalents temps plein en arrêt durant une année,
- ✚ L'équivalent d'une ville de 34 800 habitants sans activité durant une année

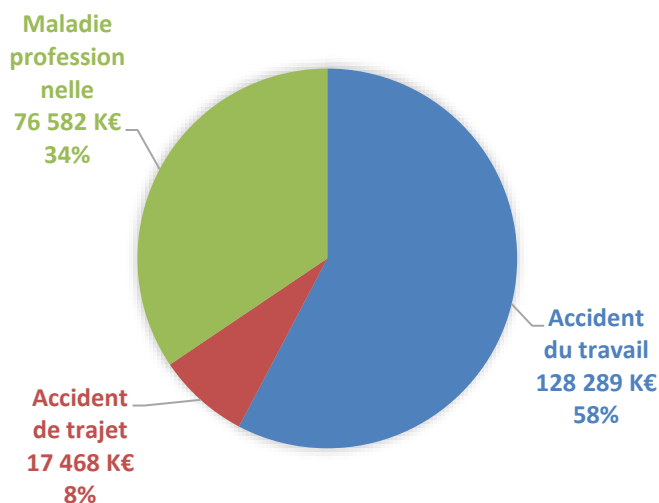
A titre indicatif, rappel de la population des villes de la Circonscription de la Carsat du Nord-Est entre 15 000 et 35 000 habitants.

Population St Dizier	25 666
Population Vandoeuvre	30 502
Population Epinal	33 454

¹ Source : Insee - Estimations de population. Données actualisées au 15 janvier 2019

LES CHIFFRES CLES 2020

E. Dépenses de la sinistralité



En 2020, les dépenses AT-MP-Trajet s'élèvent à 222 millions d'euros. Par rapport à 2019, on constate une baisse de -12,5%.

Un secteur d'activités enregistre une forte hausse des dépenses : CTN F – Bois, ameublement, papier-carton (+56,0%). Toutes les autres activités enregistrent une baisse des dépenses.

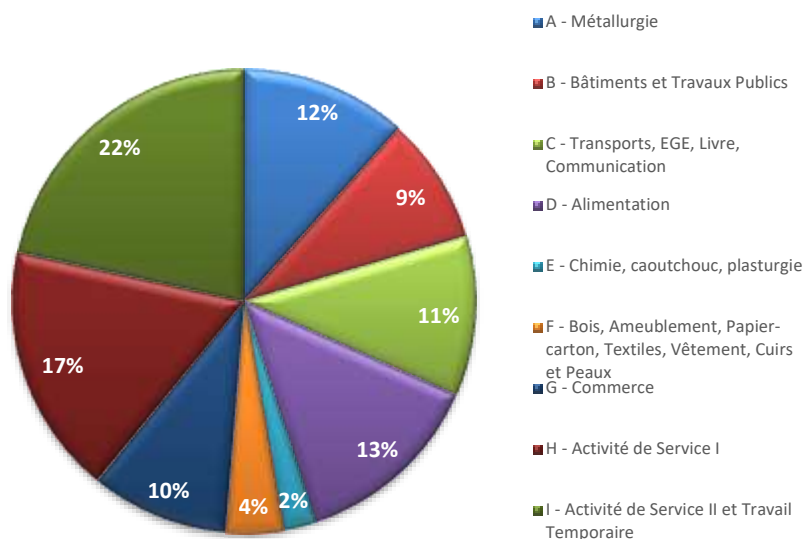
Les dépenses accidents de trajet (-24,13%) enregistrent la plus grande baisse.

3. Les entreprises et salariés

A. L'effectif salarié par CTN en 2020

En 2020 :
75 936 sections d'établissements
609 233 salariés

En Lorraine (sauf Moselle) et Champagne-Ardenne, sur 609 233 salariés, le premier employeur reste les activités de service 2 (santé, travail temporaire, soins à la personne) suivi par le secteur d'activités de Services I (Banque, Assurance, Enseignement, Sécurité Sociale)



B. Répartition des sections d'établissements et des salariés par tranche d'effectif

85% des sections d'établissements de la région ont moins de 10 salariés et occupent un quart des effectifs salariés.

2,6% des sections d'établissements ont plus de 50 salariés et occupent 43% des effectifs salariés

	Nb SE	Effectifs	% SE	% Effectifs
1 à 9 salariés	64 317	151 900	84,7%	24,9%
10 à 19 salariés	5 830	78 210	7,7%	12,8%
20 à 49 salariés	3 817	115 822	5,0%	19,0%
50 à 99 salariés	1 168	79 957	1,5%	13,1%
100 à 199 salariés	534	74 333	0,7%	12,2%
200 à 299 salariés	132	31 835	0,2%	5,2%
300 salariés et plus	138	77 176	0,2%	12,7%
Total général	75 936	609 233	100,00%	100,00%

4. Les accidents du travail

A. Résultat de l'année 2020

En 2020, 19 221 accidents du travail font l'objet d'un arrêt de travail.

Les accidents de travail stable depuis plusieurs années ont enregistré une baisse de -16% de 2019 à 2020.

	Ensemble des 9 CTN	Evolution 2020/2019
Accident de travail avec arrêt	19 221	-16,3%
Nombre de Jours IJ	1 483 782	1,5%
Accident avec incapacité permanente	915	-25,4%
Dont Décès	28	-20,0%
Total des taux IP	10 391	-25,9%
Dépenses	128 289 473	-9,7%

La définition de ces indices consiste à rapporter la sinistralité au temps d'exposition au risque, mesuré en temps normal par les effectifs ou les heures travaillées, issus des compilations des DSN.

L'épidémie « covid » a eu pour conséquence un recours massif au chômage partiel pour lequel ce sont les entreprises qui ont continué à rémunérer leurs salariés, les entreprises se faisant rembourser par ailleurs. Les sommes correspondantes ont été inscrites sur les bulletins de salaire et les traitements de la DSN les ont donc considérés comme des périodes d'emploi habituelles.

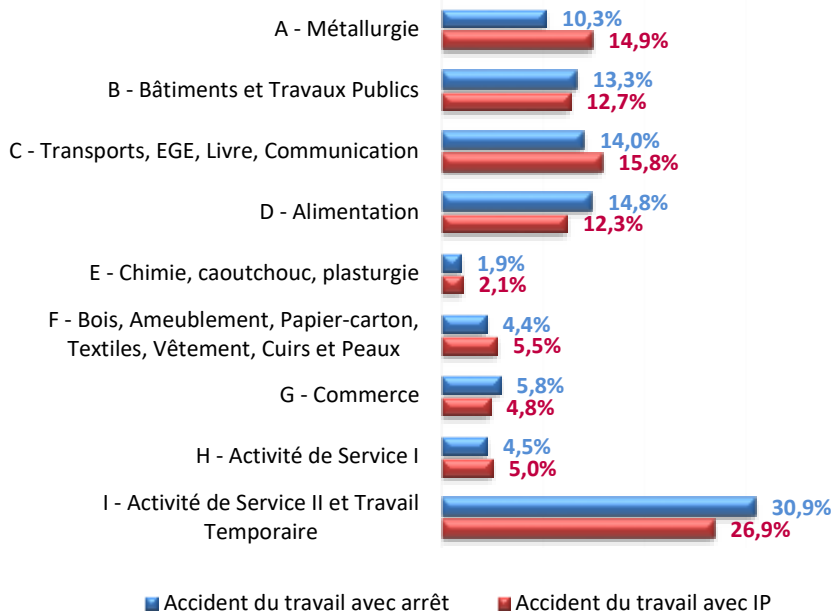
En 2020, nous nous acheminons donc pour nos productions statistiques à nous en tenir aux seuls dénombrements et à leurs évolutions, sans calculer aucun indice.

Pour mémoire, les indices et taux de l'année 2019

	Ensemble des 9 CTN
Indice de fréquence	37,15
Taux de fréquence	22,29
Indice de gravité	13,62
Taux de gravité	1,42

LES CHIFFRES CLES 2020

B. Répartition des accidents de travail par activité

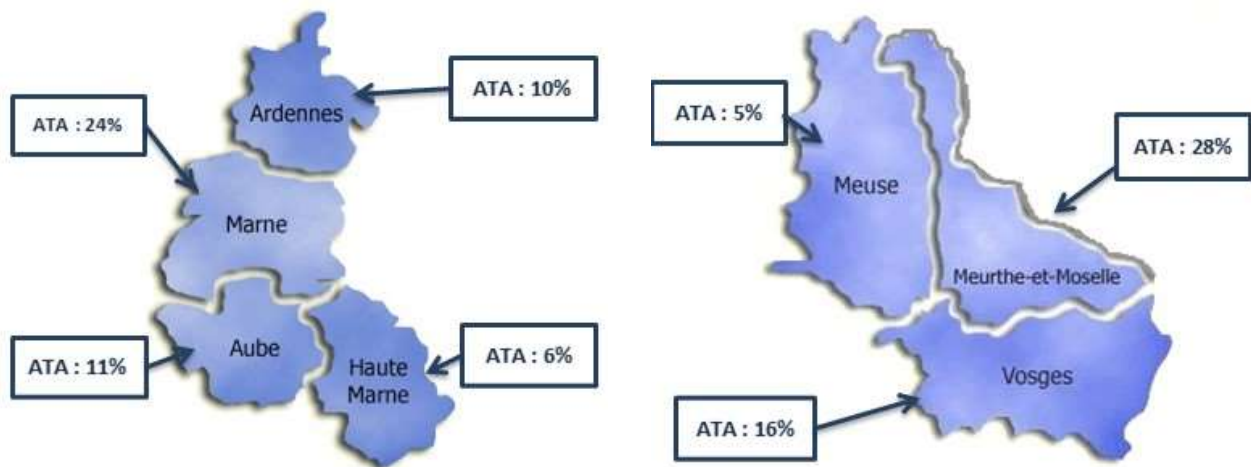


83% des accidents de travail avec arrêt et des accidents de travail avec IP sont concentrés dans les activités des

- CTN I (Activité de Service II et Travail Temporaire),
- CTN D (Alimentation),
- CTN C (Transports, EGE, Livre, Communication)
- CTN B (Bâtiments et Travaux Publics),
- CTN A (Métallurgie)

C. Répartition des accidents de travail avec arrêt par département

CIRCONSCRIPTION DE LA CARSAT NORD-EST
ACCIDENT DE TRAVAIL AVEC ARRÊT : 19 221

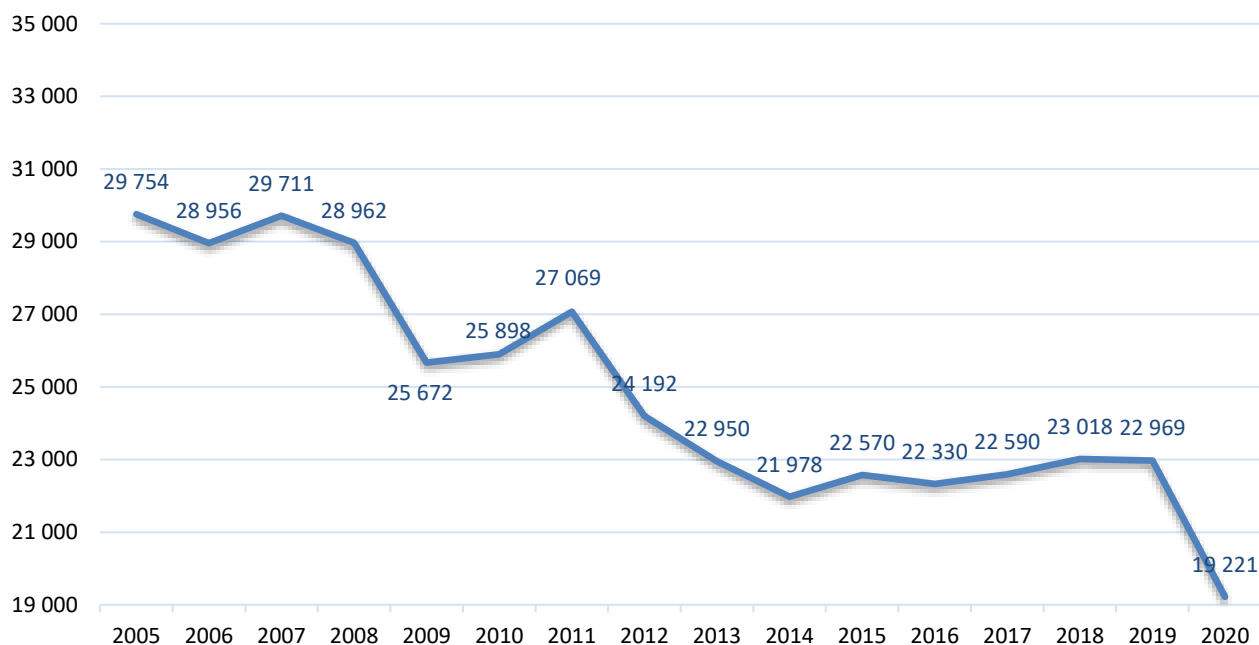


LES CHIFFRES CLES 2020

D. Evolution du nombre d'accidents avec arrêt de 2005 à 2020

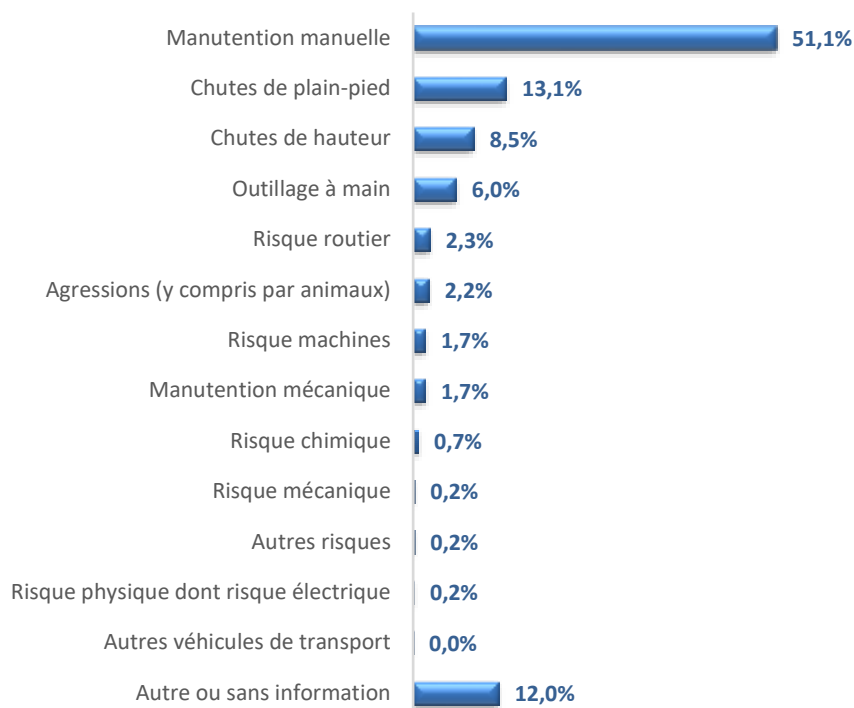
Après une tendance à la baisse des accidents du travail constatée de 2011 à 2014. De 2016 à 2020, les accidents du travail connaissent des légères baisses annuelles.

Pour l'année 2020, le taux d'évolution 2020/2019 est fixé à -16,3%, celui 2020/2005 fixé à -35,4%. Cette baisse est constatée dans les toutes les activités.



E. Principales circonstances des accidents du travail avec arrêt

79 % des accidents du travail avec arrêt ont pour principales causes les manutentions manuelles, les chutes de plain-pied, les chutes de hauteur et l'outillage à main.



5. Les maladies professionnelles

A. Résultat de l'année 2020

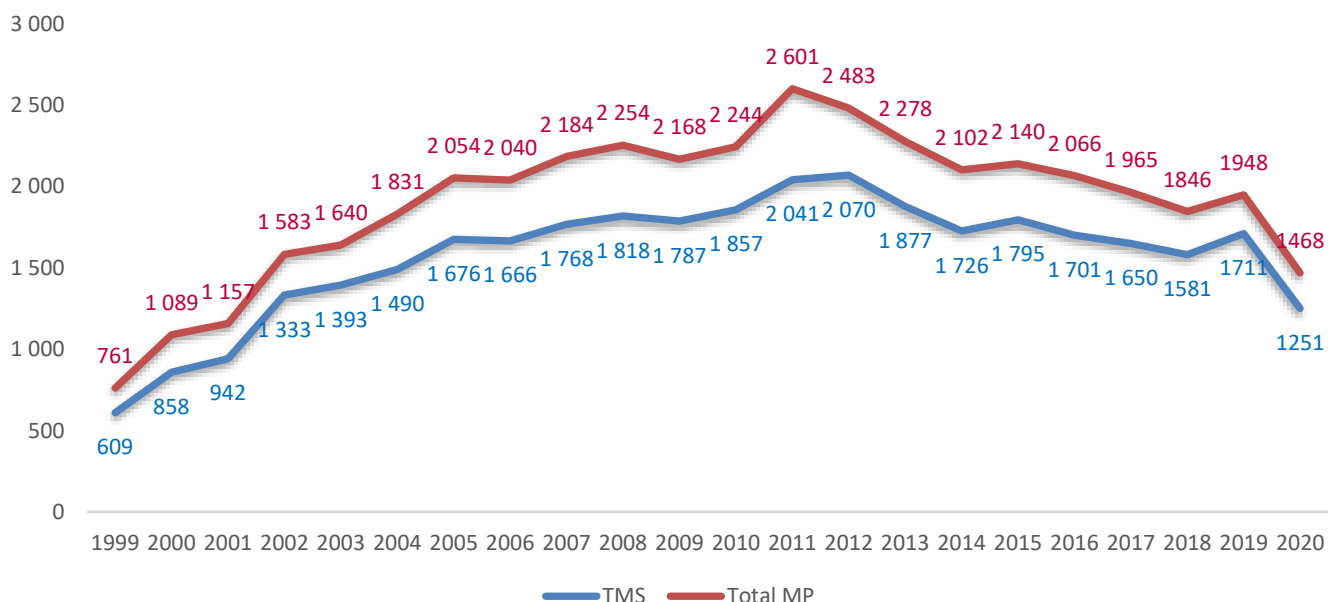
En 2020, 1 398 maladies professionnelles font l'objet d'un 1^{er} versement (1^{er} versement IJ ou 1^{ère} attribution d'un taux d'IP).

Contrairement à 2019, les maladies professionnelles enregistrent une baisse (-24,5% de 2019 à 2020).

	Ensemble des 9 CTN	Compte spécial	Total	Evolution 2020/2019
MP en 1er versement	1 396	2	1 398	-24,51%
Nombre de Jours IJ	397 755	483	398 238	-5,50%
MP avec incapacité permanente	653	-	653	-32,40%
Dont Décès	16	-	16	100,00%
Total des taux IP	9 916	-	9 916	-19,30%
Taux IP moyen	15	-	15	19,38%
Dépenses	76 598 115	23 999	76 622 114	-13,97%

B. Evolution des maladies professionnelles en 1er versement

La tendance à la baisse constatée depuis 2012, après un temps d'arrêt constaté en 2019, enregistre une baisse 2020 (2020/2019 : -24,6%). Cette baisse concerne essentiellement les TMS (2020/2019 : -26,9%).

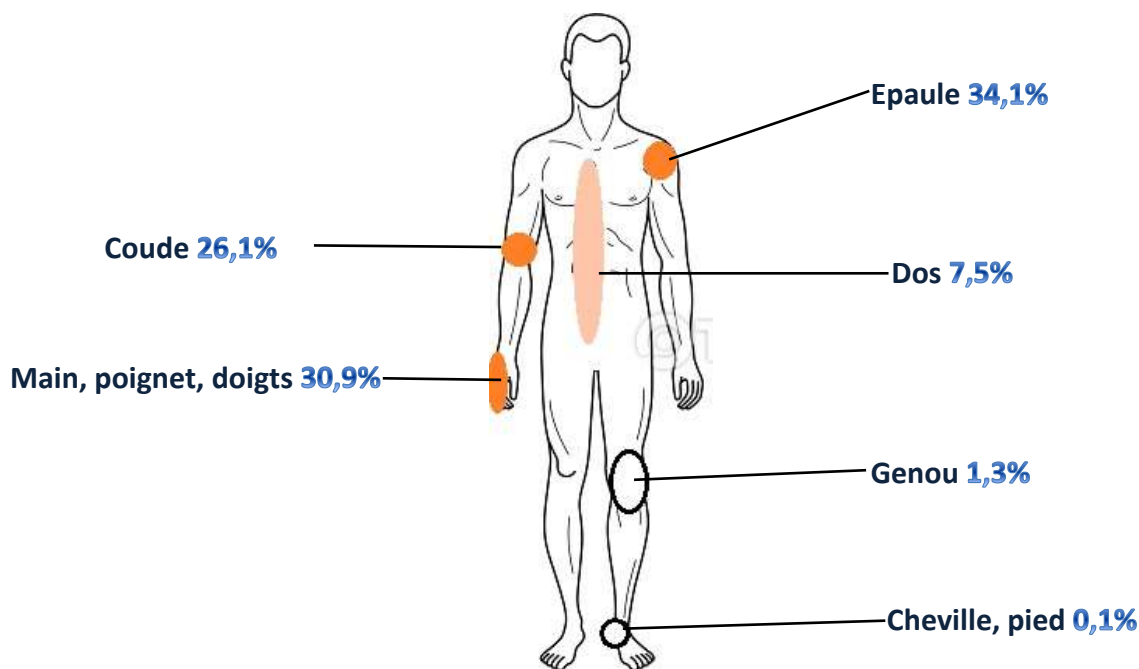


C. Focus TMS

87% des maladies professionnelles en 1^{er} versement concernent les TMS, en 2020 :

- ✚ Tableau 57 – Affections péri-articulaires : 1 142 cas
- ✚ Tableau 98 - Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle : 72 cas
- ✚ Tableau 97 – Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations : 22 cas
- ✚ Tableau 79 – Lésions chroniques du ménisque : 13 cas
- ✚ Tableau 69 – Affections dues aux vibrations et aux chocs : 2 cas

1. TMS par sièges des lésions – Année 2020



90% des TMS relèvent des pathologies et sièges des lésions suivants :

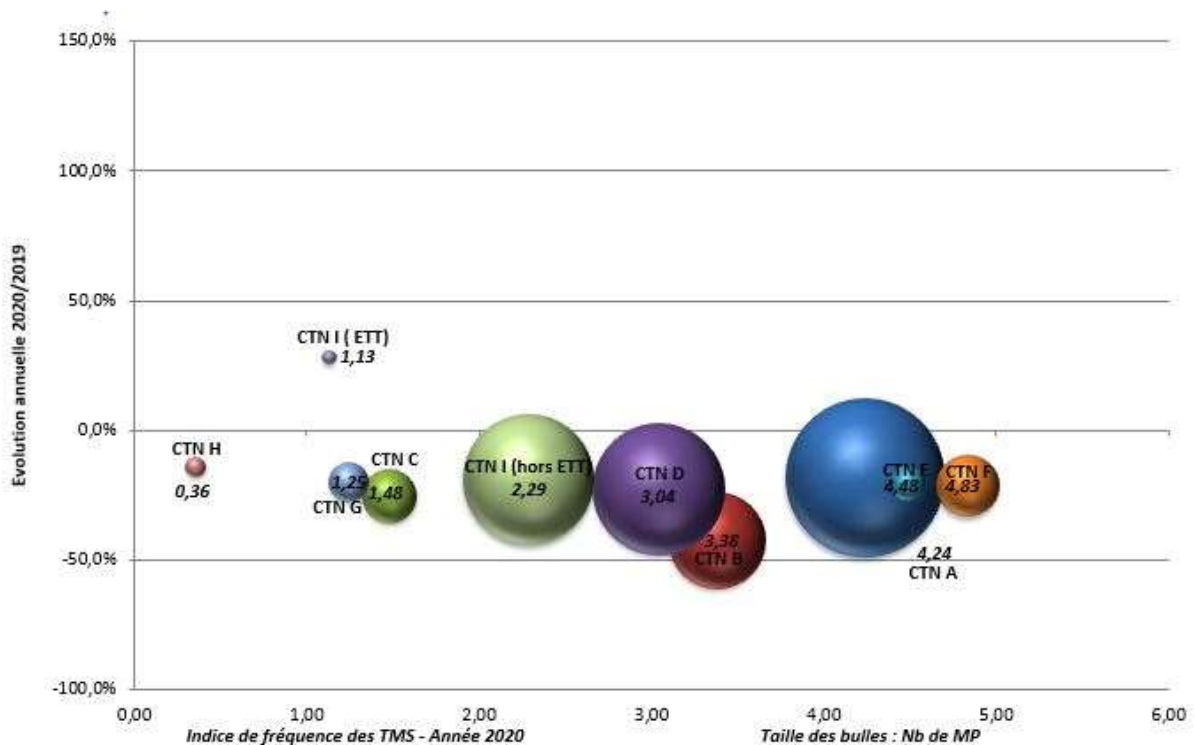
- ✚ Main, poignet, doigts : Syndrome du canal carpien : 25,3%
- ✚ Coude : Tendinopathie des muscles épitrochléens du coude : 24,4%
- ✚ Epaule : Tendinopathie aiguë ou chronique : 17,3%
- ✚ Epaule : Rupture de la coiffe des rotateurs : 16,6%
- ✚ Dos : Sciatique par hernie discale : 6,1%

2. Indice de fréquence des TMS 2019 et évolution annuelle (hors compte spécial)

76% des TMS se trouvent principalement dans 5 secteurs d'activité :

- D - Alimentation : 19%
- A – Métallurgie : 17%
- I - Activités de service II (santé, travail temporaire, soins à la personne) : 16%
- B - Bâtiments et Travaux Publics : 16%
- F - Bois, Ameublement, Papier-carton, Textiles, Vêtement, Cuirs et Peaux : 8%

LES CHIFFRES CLES 2020



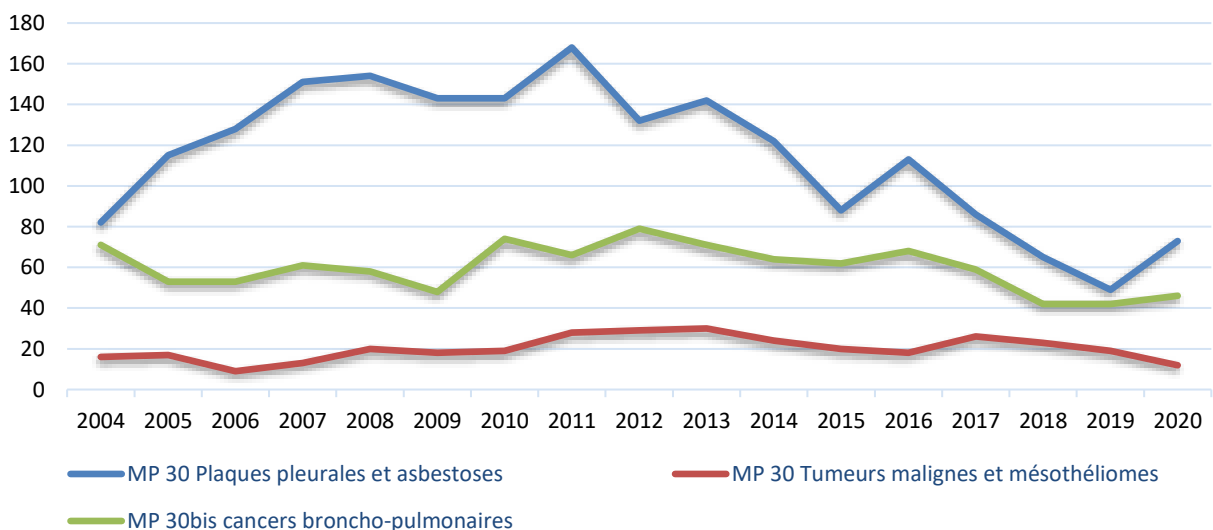
D. Focus Amiante

1. Evolution des MP amiante (30 et 30bis) par pathologie (hors MP 30 Association de plusieurs syndromes)

Après une légère baisse en 2018, les maladies professionnelles en 1^{er} versement liées à l'amiante accusent une légère hausse en 2020 :

- ✚ 2019 à 2020 : +3,8%
- ✚ 2016 à 2020 : -36,3%

En 2020, 96% des maladies professionnelles relèvent des pathologies suivantes :



E. Focus cancers professionnels

	MP en 1 ^{er} versement
Amiante	61 84%
Hors amiante	12 16%
Total	73

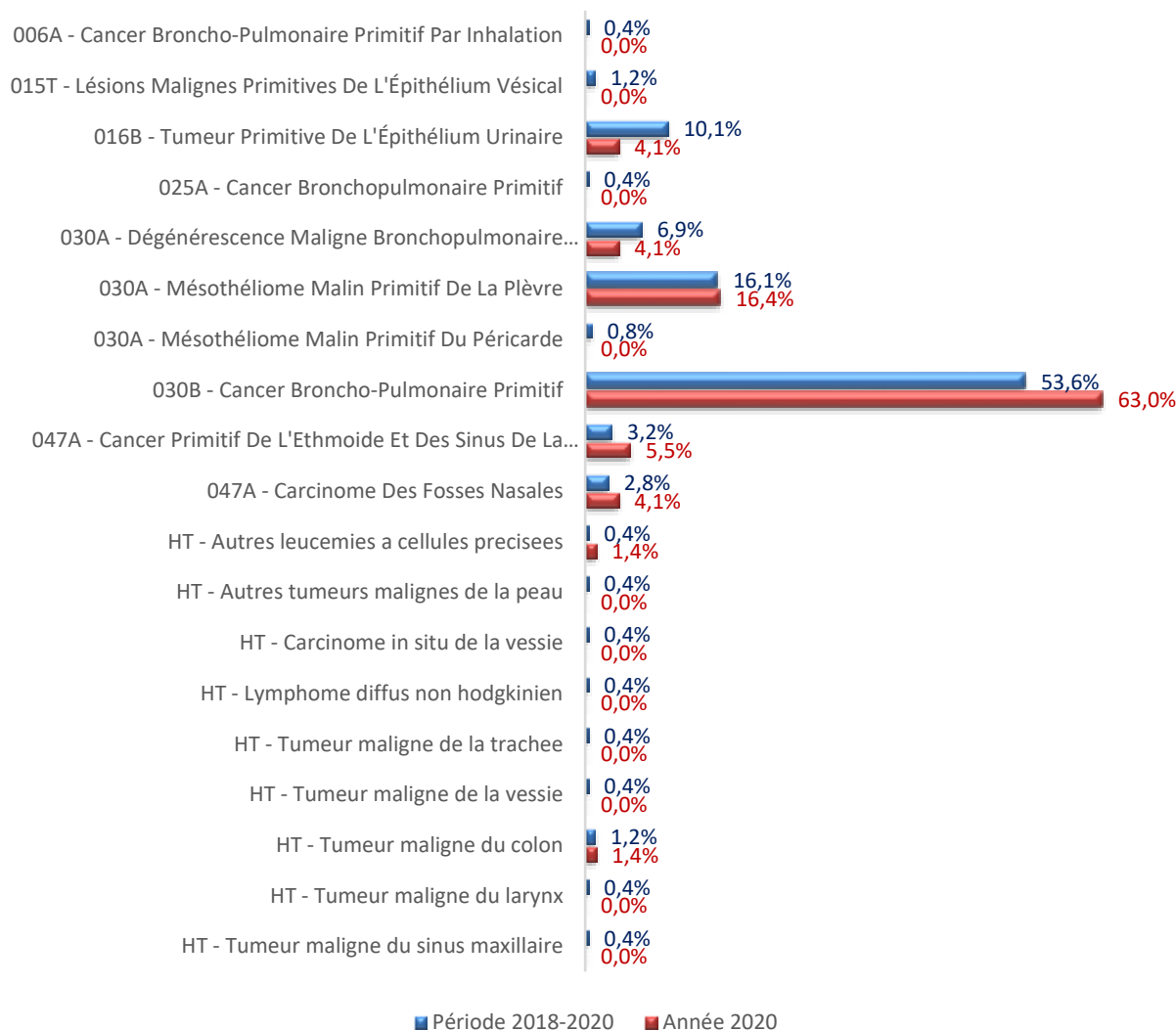
En 2020, 84% des cancers professionnels indemnisés sont liés à l'amiante.

On dénombre 18 décès liés à des cancers professionnels dont :

- MP 30Bis : 10 (56%)
- MP 30 : 6 (33%)
- MP 6 – Hors tableau : 2 (11%)

Répartition des cancers d'origine professionnelle en %

88% des cancers d'origine professionnelle sont liés à l'amiante et aux goudrons de houille.



LES CHIFFRES CLES 2020

6. Les accidents de trajet

A. Résultat de l'année 2020

A l'inverse de 2018, les accidents de trajet avec arrêt accusent une baisse de -20,4%.

Seules 2 activités présentent une légère hausse, le BTP (+0,8 %) et le Bois, Ameublement (+1,9%), les 7 autres activités étant à la baisse.

	Sur l'ensemble des 9 CTN	Evolution 2020/2019
Accident de trajet avec arrêt	1 936	-20,4%
Nombre de Jours IJ	161 108	-3,5%
Accident avec incapacité permanente	99	-41,8%
Dont Décès	6	-60,0%
Total des taux IP	1 616	-48,0%
Dépenses	17 468 368	-24,1%

Evolution des accidents de trajet de 2005 à 2020

